

TURKEY RIGHTS MONITOR



Numéro 235 | Date 16-22 décembre

(Les liens vers les sources correspondantes se trouvent sur la version en langue anglaise.)

DÉTENTIONS ET ARRESTATIONS ARBITRAIRES

Tout au long de la semaine, les procureurs ont ordonné la détention d'au moins 46 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen. En octobre 2020, un avis du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a déclaré que l'emprisonnement généralisé ou systématique de personnes ayant des liens présumés avec le groupe pouvait constituer un crime contre l'humanité. Solidarity with OTHERS a compilé une base de données détaillée pour suivre les détentions massives liées à Gülen depuis un coup d'État manqué en juillet 2016.

21 décembre : Les autorités turques arrêtent 85 personnes pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, en citant l'application de messagerie ByLock, bien que celle-ci ait été déclarée inadéquate et invalide par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'arrêt *Yalçınkaya*.

DISPARITIONS FORCÉES

Aucune nouvelle de Yusuf Bilge Tunç, un ancien travailleur du secteur public qui a été licencié par un décret-loi au cours de l'état d'urgence de 2016-2018 et qui a été signalé disparu le 6 août 2019 dans ce qui semble être l'un des derniers cas d'une série de disparitions forcées présumées de critiques du gouvernement depuis 2016.

LIBERTÉ DE RÉUNION ET D'ASSOCIATION

17 décembre : à Ankara, la police est intervenue avec des balles en caoutchouc et des gaz lacrymogènes contre une

marche organisée par la plate-forme Hakkımı Ver et le syndicat des enseignants du secteur privé, réclamant des conditions de travail sûres, de la municipalité de Çankaya au parc du Parlement, arrêtant 49 personnes, dont Süleyman Keskin, président d'Enerji-Sen sous DİSK, et Nebiye Merttürk, président de Halkevleri, en faisant usage de la violence physique.

LIBERTÉ D'EXPRESSION ET DES MÉDIAS

16 décembre : Lors de la réunion de consultation régionale du parti İYİ à Çorum le 15 décembre 2024, les gardes du corps du chef du parti İYİ, Müsavat Dervişoğlu, éloignent de force les journalistes qui couvrent l'événement, en usant de violence verbale et physique.

19 décembre : Le premier tribunal pénal de Kocaeli a imposé une interdiction d'accès à trois comptes distincts de l'agence de presse NuJINHA sur la plateforme de médias sociaux X (Twitter), qui partageaient du contenu en kurde, en turc et en anglais.

21 décembre : Hidayet Karaca, ancien directeur général du groupe de médias Samanyolu, aujourd'hui disparu, est entré dans sa dixième année d'emprisonnement en Turquie pour des accusations basées sur le contenu d'une série télévisée scénarisée et sur des témoignages jugés peu fiables.

21 décembre : La police turque a arrêté 30 personnes, dont 20 journalistes, lors d'une manifestation sur la place İstanbul Şişhane contre l'assassinat de deux journalistes kurdes lors d'une attaque de drone turc dans le nord de la Syrie.

21 décembre : Le site web du quotidien pro-kurde Yeni Yaşam a été bloqué pour la septième fois par une décision du 2e tribunal pénal de Diyarbakır, selon l'Autorité des technologies de l'information et de la communication.

INDÉPENDANCE JUDICIAIRE ET ÉTAT DE DROIT

16 décembre : Le gouvernement turc a imposé des sanctions financières à six municipalités détenues par l'opposition, dans le cadre de son oppression visant les administrations dirigées par l'opposition depuis que le parti au pouvoir a perdu le contrôle des principales municipalités lors des élections de 2023.

16 décembre : La Cour européenne des droits de l'homme a renvoyé l'affaire de Şaban Yasak, condamné en Turquie pour des liens présumés avec le mouvement Gülen, devant sa Grande Chambre suite aux critiques de son arrêt antérieur validant les lois antiterroristes de grande ampleur de la Turquie.

17 décembre : La Cour européenne des droits de l'homme condamne la Turquie pour la détention provisoire illégale de 450 personnes à la suite du coup d'État manqué de 2016, citant des preuves insuffisantes pour justifier leur détention et des violations de leur droit à la liberté et à la sécurité, ordonnant au gouvernement turc de verser 3 000 € de dommages-intérêts non pécuniaires à chaque requérant.

MINORITÉ KURDE

18 décembre : Le ministère turc de l'Intérieur a défendu l'interdiction de la pièce de théâtre en langue kurde « Qral û Travis » à Ağrı, citant des préoccupations d'ordre public en vertu de lois critiquées pour permettre la censure de l'expression culturelle kurde et lier des événements culturels à des activités séparatistes sans preuve.

18 décembre : Le cinéaste kurde Kerem Tekoğlu a été arrêté à Istanbul sur des accusations d'appartenance présumée à une organisation terroriste, ses liens professionnels avec l'ancien maire d'Esenyurt, Ahmet Özer, ayant été délibérément interprétés de manière erronée.

21 décembre : Human Rights Watch a exhorté la Turquie à cesser de poursuivre des individus pour des activités culturelles et linguistiques kurdes, décrivant dans son

rapport que de telles actions sapent les droits des minorités, encouragent la discrimination et constituent une utilisation abusive des lois antiterroristes pour réduire au silence l'identité kurde.

CONDITIONS CARCÉRALES

19 décembre : Dans la prison Erzurum Dumlu No. 2, les détenus sont confrontés à des restrictions d'activités, à la confiscation d'objets personnels, à la surpopulation et à l'humidité, au refus de visites libres, et cinq détenus ont été condamnés à l'isolement et à des amendes pour des dommages matériels présumés.

RÉFUGIÉS ET MIGRANTS

17 décembre : La Turquie a déporté 300 Erythréens vers l'Erythrée, où ils risquent d'être torturés et enrôlés pour une durée indéterminée, en violation du principe de non-refoulement prévu par le droit international des réfugiés, selon les rapporteurs spéciaux de l'ONU.

TORTURE ET MAUVAIS TRAITEMENTS

19 décembre : Mehmet Bahaddin Öncü, détenu à la prison de type D de Muğla Bodrum, s'est vu refuser par les autorités pénitentiaires la permission d'assister aux funérailles de sa mère, invoquant des « problèmes de sécurité locale ».

19 décembre : Dans la prison de type F n°2 de Tekirdağ, les détenus sont obligés d'acheter leurs propres cuillères, et les autorités retiennent les lettres kurdes, les qualifiant d'écrites dans une « langue inconnue ».

RÉPRESSION TRANSNATIONALE

20 décembre : Deux journalistes kurdes, Nazım Daştan et Cihan Bilgin, sont tués dans le nord du pays par une frappe de drone turc alors qu'ils couvraient les affrontements entre les milices soutenues par la Turquie et les forces kurdes soutenues par les États-Unis.